

APPEL A PROJETS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « CITE MODERNE » - METHODOLOGIE

« Actions visant à favoriser la revitalisation sociétale et économique au niveau local, notamment par l'incitation à la participation des habitants à des activités, y compris dans le cadre de programmes d'insertion socio-professionnelle, mettant en œuvre des mécanismes de cohésion sociétale et de vie collective. »

Contexte et méthodologie

Pour répondre aux enjeux identifiés, les projets socio-économiques favoriseront la revitalisation sociale et économique et amélioreront la qualité environnementale dans le quartier ; ils prépareront et compléteront la mise en place des projets immobiliers et d'espaces publics.

Le soutien de projets socio-économiques durant les 4 années de mise en œuvre du CQD (2023-2026), pour une enveloppe totale de 2.625.000 € offre l'opportunité de répondre concrètement aux enjeux socio-économiques du quartier dans un futur proche, tout en envisageant déjà leur potentiel de pérennisation au-delà de ces 4 années.

Traditionnellement dans les Contrats de Quartier Durable, en parallèle de l'établissement du programme des opérations d'architecture et d'espace public, un appel à projets socio-économiques est lancé selon les thématiques retenues, pour inclure les fiches-projets au dossier de base. Cela ne laisse que peu de temps aux associations pour définir leur projet et remplir la fiche, et encore moins pour s'associer dans le montage de projet. Selon cette façon de faire, il est aussi difficile de s'assurer du renforcement mutuel des opérations briques et socio-économiques puisque ces premières ne sont pas encore définies non plus.

Pour ces raisons, la commune de Berchem-Sainte-Agathe a décidé d'adopter une autre méthodologie. En effet, les projets socio-économiques ont été scindés en trois parties distinctes.

D'une part, **les projets dits « publics »** ont été définis en amont du dépôt du dossier de base. Ces projets sont au nombre de 6 et sont repris ci-dessous. Les porteurs étant des services communaux ou para communaux ont déjà été identifiés et seront mis en place dès janvier 2023.

	6 thèmes	Enveloppe budgétaire
PP.1	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	600.000 €
PP.2	Mission Locale	200.000 €
PP.3	Berchem Digital	340.000 €
PP.4	Agent de proximité	250.000 €
PP.5	Du sport pour tous	254.000 €
PP.6	Ateliers durabilité	50.000 €

D'autre part, nous retrouvons les **appels à projets**. Portés par des ASBL locales ou supra-locales, ces projets s'articuleront autour de 5 thématiques identifiées comme prioritaires au sein du programme.

Ces thématiques font l'objet d'une fiche-projet (en annexe), qui identifie le public cible, les partenariats envisagés, les constats, la description de l'appel à projet, les résultats attendus ainsi que l'enveloppe budgétaire allouée à cette thématique.

C'est sur base de ces fiches-projets que nous lançons dès lors cet appel à proje.

Thématiques visées par l'appel à projet :

	5 thèmes	Enveloppe budgétaire
AP.1	Biodiversité cultivée	190.000 €
AP.2	Se divertir et s'exprimer	236.000 €
AP.3	Zéro déchet	115.000 €
AP.4	Place aux femmes	115.000 €
AP.5	AMO	175.000 €

Enfin, un budget participatif sera lancé dès janvier 2023, d'un montant de 100.000 €, avec pour objectif de lancer 2 appels à projets par année, et de laisser l'opportunité aux citoyens de lancer des projets à l'échelle du quartier.

Aperçu de l'appel à projet

Cet appel à projet va débuter le 21 octobre et se déroulera jusqu'au 31 décembre 2022.

Tout au long de cet appel à projet, des réunions seront organisées afin d'accompagner les ASBL qui souhaiterait remettre un projet.

Enfin, un jury sera désigné pour sélectionner les projets, sur base de critères définis au préalables au sein du Règlement de l'appel à projet socio-économiques (voir annexe).

Les détails règlementaires sont également disponibles dans l'annexe « guide pratique des actions ».

Les thématiques, au nombre de 5, sont restées volontairement larges dans leur description (voir fiches thématiques en annexe). En effet, l'objectif est de laisser une marche de manœuvre aux associations volontaires de déposer un projet pour proposer un projet spécifique à chaque association.

Les associations peuvent proposer un projet ne couvrant pas l'entièreté du budget. En effet, chaque thématique pourra, à terme, reprendre différents projets au sein de son enveloppe.

Nous prôtons également l'intérêt pour les groupement d'associations qui souhaiterait proposer un projet commun.